

Compte rendu

Ouvrage recensé :

Les Nations Unies et les droits de l'homme, 1945-1995. Service de l'information des Nations Unies, New York, 1995, 533 p.

par Pierre Bosset

Études internationales, vol. 28, n° 1, 1997, p. 187-189.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703724ar>

DOI: 10.7202/703724ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Madame Goesel – Le Bihan ne se contente cependant pas de se livrer à une brillante démonstration ; ce qui est déjà beaucoup. Elle offre au lecteur un remarquable outil de travail en joignant aux développements un ensemble de tableaux récapitulatifs des traités conclus sous la v^e République, selon une classification parfaitement claire, telle qu'à notre connaissance, il n'en existait pas d'aussi exhaustive dans les travaux universitaires.

C'est dire la grande qualité de l'ouvrage pour lequel a d'ailleurs été décerné le Prix de Thèse par la Société Française de Droit International.

Jean MALLEIN

*Faculté de droit et de sciences économiques
de Brest
Brest, France*

Les Nations Unies et les droits de l'homme, 1945-1995.

Service de l'information des Nations Unies, New York, 1995, 533 p.

Septième volume de la série des Livres bleus des Nations Unies, cet ouvrage vise à fournir une analyse et une documentation succinctes sur les principaux aspects de l'action de l'ONU dans le domaine des droits de la personne depuis sa création, en 1945. Il présente donc un survol des efforts menés par l'ONU afin de créer, pour reprendre les termes de la jaquette de l'ouvrage, une « culture des droits de l'homme ».

L'ouvrage se divise en deux parties. La première consiste en une substantielle introduction signée par le Secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali. Cette introduction (qui occupe le quart de l'ouvrage) fournit un cadre

d'analyse de l'action de l'ONU dans ce domaine. Le Secrétaire général rappelle d'abord l'évolution qui a mené au système onusien de protection des droits de la personne. Sont retracés, tour à tour : la mise en place du système (1945-1948) ; son perfectionnement avec, notamment, l'adoption des deux pactes internationaux (1949-1966) ; son fonctionnement, jusqu'à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne (1967-1993) ; et son amplification (jusqu'à aujourd'hui). Le Secrétaire général examine ensuite la question des « nouvelles garanties » en matière de droits de l'homme, tant dans le domaine opérationnel (notamment dans le cadre des opérations de maintien de la paix) que dans le domaine juridictionnel (avec une attention particulière aux tribunaux internationaux de juridiction pénale créés à l'égard du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie). L'introduction se termine sur les réflexions du Secrétaire général au sujet des grandes tendances de la protection internationale des droits de la personne au siècle prochain.

Cette partie de l'ouvrage évite deux écueils : l'énumération sans perspective et l'auto-glorification. En effet, plutôt qu'une sèche description chronologique des événements qui ont mené au système actuel, le Secrétaire général les présente dans une perspective évolutive qui a le mérite de faire ressortir les enjeux des controverses et des débats qui, depuis 1945, ont présidé à l'élaboration graduelle de ce système. Ayant rappelé le cadre juridique établi par la Charte de l'ONU, le Secrétaire général fait ressortir, par exemple, les débats (toujours actuels) qui ont entouré la décision de l'Assemblée générale, au début des

années 50, de scinder le corpus jusque-là unifié des droits de l'homme en recommandant l'adoption de deux pactes internationaux, l'un portant sur les droits civils et politiques et l'autre sur les droits économiques, sociaux et culturels. De même, l'expansion (remarquable, si on la compare aux visées initiales des rédacteurs de la Charte de l'ONU) de la compétence d'agir de l'Organisation, dans le domaine des droits de l'homme, est-elle intelligemment replacée dans le contexte des luttes politiques contre l'apartheid et contre certains régimes dictatoriaux. L'introduction ne passe pourtant pas sous silence les lacunes du système : lourdeur, chevauchements, politisation, sous-financement. Cette partie de l'ouvrage prend d'ailleurs fin sur des suggestions propres à simplifier les mécanismes de supervision des traités de l'ONU (diminution des organes de contrôle, présentation d'un seul rapport périodique global), et à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la Commission des droits de l'homme, organe compétent dans le domaine sur le plan politique.

Dans l'ensemble, cette longue introduction présente une synthèse claire et honnête de l'évolution du système et des défis auxquels il fait face. Elle devrait être utile à ceux qui désirent se familiariser avec l'action des Nations Unies en faveur des droits de la personne, et prendre conscience des obstacles qui nuisent à cette action sur le plan institutionnel, mais aussi du chemin parcouru depuis 1945.

La seconde partie de l'ouvrage, plus volumineuse, comprend une brève chronologie d'événements marquants et, surtout, le texte (intégral ou sous forme d'extraits) de cent

documents représentatifs de l'action des Nations Unies. Outre les textes fondateurs que sont la Charte de l'Organisation et la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, on y retrouve les deux pactes internationaux ainsi que la plupart des conventions internationales élaborées sous l'égide de l'ONU (celles élaborées au sein des institutions spécialisées, notamment l'OIT, n'y figurent donc pas). En plus des instruments conventionnels, figurent aussi plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, de même que divers autres textes tels des avis de la Cour internationale de justice, des rapports et discours du Secrétaire général, etc. Signalons plus particulièrement la Déclaration finale de la Conférence de Vienne (1993), le statut des principaux instruments conventionnels au 1^{er} juillet 1995, et un fort utile modèle type de communication de renseignements sur les victimes de violations alléguées. Un index convenablement détaillé complète l'ensemble.

Bien que cette seconde partie de l'ouvrage ne prétende pas reproduire l'ensemble des documents pertinents, elle n'en regroupe pas moins un corpus impressionnant et varié, qui témoigne de la richesse de l'activité normative et de contrôle de l'ONU. À ce titre, l'ouvrage nous paraît mériter une place dans toute bibliothèque consacrée à la protection des droits de la personne. Quelques omissions, inévitablement, s'y sont néanmoins glissées. Certains documents reproduits, dont l'intérêt nous paraît surtout d'ordre historique, auraient pu être avantageusement remplacés, par exemple, par les « observations généré-

rales » du Comité des droits de l'homme ou du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, sources dont l'autorité est maintenant reconnue mais qui demeurent assez difficiles d'accès. De même, une place plus grande aurait pu être faite aux opinions de la Cour internationale de justice, ou de certains de ses membres, en matière de droits de l'homme (v. par exemple les affaires de la *Barcelona Traction* ou du *Sud-ouest africain*). Par ailleurs, l'approche retenue, qui consiste à retenir des textes définitifs, exclut ceux qui sont toujours en préparation, tels que l'important projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones. Enfin, sur le plan formel, on peut regretter que ne soient pas fournis, pour chaque texte, les sources documentaires officielles et notamment, dans le cas des textes conventionnels, les renvois aux *Recueils de traités des Nations Unies*.

Pierre BOSSET

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Montréal

EUROPE

Union européenne : un «new deal» budgétaire est-il nécessaire ?

BROUWER H.J., M. BUTLER,
E. CHRISTODOULOU, B. FRIEDMAN,
C. SCRIVENER, C. WESTENDORP Y CABEZA.
Bruxelles, The Philip Morris Institute for Public Policy Research, 1995, 92 p.

Les noms cités ci-dessus sont les auteurs des six chapitres de cette revue du Philip Morris Institute (PMI). Cette organisation sans but lucratif créée en 1993 encourage, par la publication de documents de réflexion, le débat sur les questions politiques touchant l'Europe. Le PMI a un comité

éditorial composé de neuf personnalités de différents pays de l'UE et a déjà publié 7 numéros. Dans le dernier, les huit premières pages présentent des lettres-réactions aux revues précédentes. Les quatre pages suivantes introduisent le sujet du présent numéro. Le sujet : quelles sont les faiblesses du budget européen actuel (budget qui résulte des désaccords des années 1980 et de l'accord d'Édimbourg de 1992) et quelles seraient les solutions pour l'améliorer ? (le budget devrait en principe être réexaminé lors de la conférence intergouvernementale de 1996 et la commission devrait, le 1^{er} juillet 1998, présenter un rapport sur l'application de l'accord d'Édimbourg).

Mentionnons, au préalable, que les accords institutionnels de juin 1988 et d'octobre 1993 ont contribué à rationaliser et à simplifier les procédures budgétaires, et qu'il est probable que la conférence 1996 ne modifiera pas l'accord. En effet, pour des raisons que nous expliquerons ci-dessous, ce n'est qu'en 1999 que l'exercice financier devra porter sur tous les aspects du financement du budget ; c'est donc à cette date, que la commission devra se prononcer sur des points essentiels, parmi lesquels la révision de la «compensation» en faveur du Royaume-Uni (obtenue en juin 1984) et la création éventuelle d'un nouveau système de ressources propres (dont la 5^e ressource qui compléterait les ressources propres actuelles).

Chaque chapitre est rédigé par un «national» de l'UE, et la lecture en parallèle de cet ouvrage souligne les divergences nationales. H.J. Brouwer présente la position des Pays-Bas. Elle est intéressante car ce pays est passé